EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 6 au 10 juin 2016**

**REUNION DE TRAVAIL ENTRE LE COMMISSAIRE A L’AGRICULTURE PHIL HOGAN ET L’EURODEPUTE YOUNOUS OMARJEE :** Ce mercredi 8 juin 2016 Younous Omarjee s’est entretenu avec Phil Hogan, Commissaire européen à l’agriculture. Une série de dossiers relatifs à l’agriculture dans les régions ultrapériphériques françaises a été évoquée. À commencer par le POSEI, l’eurodéputé a indiqué au Commissaire qu’une réforme n’était ni nécessaire ni souhaitable, qui l’a en retour assuré que la décision qu’il prendra de réformer ou non ce programme agricole spécifique pour les RUP sera concertée. Les incidences des accords de libre-échange sur les filières banane et sucre en cours de négociation entre la Commission européenne et des pays tiers ont également été évoquées. Le Commissaire a confirmé que le sucre des RUP serait considéré dans tous les accords à venir comme une « production sensible » et ferait l’objet de la plus grande vigilance de sa part. Il ajoute que, pour l’immédiat tout serait fait pour sauvegarder les intérêts de la filière canne/sucre des RUP dans les négociations avec les pays du MERCOSUR (Amérique Latine). Le Député européen a tout d’abord plaidé auprès du Commissaire pour l’exclusion systématique des sucres spéciaux du champ de toutes les négociations commerciales avec des pays tiers et pour la prise en compte des productions des RUP dans les accords internationaux. Suite à l’engagement récent du Commissaire Phil Hogan de produire une étude sur les effets cumulatifs des accords commerciaux sur les secteurs agricoles de l’Union européenne, le Député européen a aussi demandé au Commissaire d’intégrer au sein de celle-ci un chapitre spécifique sur les effets cumulatifs des accords commerciaux sur les filières agricoles des Régions Ultrapériphériques. Une demande sera transmise par écrit au Commissaire afin qu’il puisse l’étudier avec ses services. Sur un autre sujet important pour l’ensemble des éleveurs ultramarins, le Député a abordé avec le Commissaire la problématique des marchés dits de dégagement. Depuis plusieurs années les éleveurs réunionnais et des DOM français font face à des importations de poulet et de viande de moindre qualité vendus à des prix extrêmement faibles, qui n’existent pas en métropole. Une situation qui s'est par ailleurs aggravée depuis l'embargo russe. Le Député et le Commissaire ont aussi abordé ensemble la demande désormais déposée par la France afin que soit autorisée une enveloppe de 38 millions d’euros à la filière canne afin de l’aider à pallier à la disparition des quotas sucriers en 2017. Enfin, le député a rappelé les engagements du Président Juncker quant à la pleine application de l’article 349, et de la pleine prise en considération par la Commission de l’arrêt récent de la Cour de Justice de l‘Union européen (CJUE) relatif au champ d’application de cet article.

**NÉGOCIATIONS DE LIBRE-ÉCHANGE - LES DEPUTES DEMANDENT DE NE PAS BRADER L'AGRICULTURE :** La commission de l'agriculture du Parlement européen a demandé, mardi 7 juin à Strasbourg, que, dans les négociations de libre-échange menées par l'Union européenne, les intérêts de l'industrie et des services ne passent pas avant ceux du secteur agricole. Dans un avis adopté avec 36 voix pour, 2 contre et 4 abstentions et destiné à la commission du commerce international du Parlement, les députés membres de la commission de l'agriculture soulignent également que les accords commerciaux doivent prévoir des sauvegardes pour les produits sensibles, promouvoir une concurrence équitable et protéger les indications géographiques de l'Union ainsi que ses normes de sécurité alimentaire et de bien-être animal. L'ouverture des marchés extérieurs à la production européenne de viande, produits laitiers et fruits et légumes notamment, est importante, surtout dans le contexte de crise que connaît l'agriculture de l'Union européenne, reconnaissent les parlementaires. Ils soulignent cependant que l'agriculture ne doit pas servir de monnaie d'échange pour obtenir des concessions dans les autres secteurs. Ils demandent à la Commission européenne d'évaluer soigneusement l'impact de ses offres d'accès au marché, et d'en exclure des négociations les productions qui pourraient être sérieusement affectées. Les députés appellent également l'UE à ne pas signer d'accords commerciaux qui ne protégeraient pas les indications européennes, et la Commission à maintenir une position ferme sur ce sujet dans toutes les négociations, dont celles avec les États-Unis. Ils demandent, de même, que l'UE défende ses normes élevées dans les domaines environnemental, social et de la sécurité alimentaire afin que ses agriculteurs puissent bénéficier des concessions tarifaires des pays partenaires sans être exposés à une concurrence inéquitable. La commission du commerce international du PE doit voter le 16 juin un rapport d'initiative sur la nouvelle stratégie commerciale de l'UE proposée par la Commission en octobre 2015. Le vote en plénière sur cette stratégie pourrait intervenir en juillet.

**UE-PHILIPPINES - LE PARLEMENT EUROPÉEN AVALISE L'ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION :** Le 8 juin dernier, les eurodéputés ont approuvé, en séance plénière et à une écrasante majorité, la conclusion et la signature de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et les Philippines signé en 2012. Ceci ouvre la voie à sa mise en œuvre. A travers l’adoption de la résolution de M. Elmar BROK (rapporteur - PPE, Allemagne), le Parlement européen invite l'Union à continuer d'apporter un soutien financier aux Philippines pour relever les défis du pays en matière d'État de droit, de développement durable et de lutte contre le changement climatique. En matière commerciale, le Parlement européen encourage les Philippines, qui bénéficient des préférences SPG+ (Système de Préférences Généralisées), à veiller à la mise en œuvre effective des grandes conventions internationales sur les droits fondamentaux et le droit du travail, l'environnement et la bonne gouvernance. En outre, le rapporteur salue l'ouverture des négociations pour un accord libre-échange avec les Philippines, qui ont débuté la semaine dernière. Actuellement, 65% des produits exportés par les Philippines bénéficient d’ores et déjà d’un accès à droit nul au marché européen. Une étude d’impact et de durabilité est en cours de réalisation. Elle devra notamment se pencher sur les conséquences commerciales du partenariat pour l’Union européenne. Au cours des débats du 7 juin sur cet accord, le député Mario BORGHEZIO (ENL, Italie) a mis en garde l’assemblée sur les potentiels risques pour les productions européennes.

**LE PARLEMENT EUROPEEN MISE SUR L’INNOVATION POUR SOUTENIR L’AGRICULTURE DURABLE ET L’AGRICULTURE DE PRECISION :** L’essentiel du rapport d'Anthea McIntyre sur les solutions technologiques en agriculture, ainsi que le rapport de Jan Huitema sur le renforcement de l'innovation dans le secteur de l'agriculture ont été adoptés par le PE, mardi 7 juin. Trois grands objectifs interdépendants semblent se dessiner à travers l’adoption de ces rapports : l’optimisation du rendement des productions agricoles, de la sécurité alimentaire et de la protection de l’environnement. Le Parlement européen encourage le développement de l’agriculture de précision dont les techniques pourraient optimiser de manière significative les revenus agricoles, rationaliser l'utilisation des machines et augmenter l'efficacité des produits de protection des plantes et de la consommation d'eau et d'engrais, tout en luttant contre l'érosion des sols. Les solutions technologiques doivent être applicables aux petits producteurs, aux zones rurales, aux régions ultrapériphériques et aux régions de montagne. Le Parlement mise aussi sur la diversité génétique des espèces animales et végétales. La conservation et le développement des ressources génétiques pour la sélection végétale et animale garantiraient un meilleur rendement, une plus grande valeur nutritionnelle et une meilleure capacité de résistance aux organismes nuisibles, aux maladies et aux conditions météorologiques défavorables. Pour cela, les eurodéputés souhaitent garantir le droit des agriculteurs de sélectionner des végétaux en toute autonomie, de stocker et d'échanger des semences de différentes espèces et variétés. Le Parlement souhaite réduire le plus possible la dépendance des agriculteurs aux pesticides, en tenant compte de la concurrence internationale. La nécessité de revoir la mise en œuvre du cadre réglementaire des Produits phytopharmaceutiques et de développer un système d'évaluation et d'agrément cohérent, efficient, prévisible a été souligné.

Rapport sur les solutions technologiques pour une agriculture durable dans l'Union européenne (Anthea McIntyre) :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2016-0174&language=FR>

Rapport sur la promotion de l'innovation et du développement économique en rapport avec une gestion agricole d'avenir pour l'Union européenne (Jan Huitema) :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2016-0163&language=FR>

**ALAIN CADEC EST LE NOUVEAU REPRÉSENTANT DU PARLEMENT EUROPÉEN AU CONSEIL NATIONAL FRANÇAIS DE LA MER ET DES LITTORAUX :** Sur proposition du président du Parlement européen, Martin SCHULZ, l’eurodéputé Alain CADEC (PPE, France) a été désigné représentant du Parlement européen (PE) au Conseil national français de la mer et des littoraux (CNML). Président du Conseil départemental des Côtes d’Armor en Bretagne et président de la Commission pêche au PE, Alain CADEC a annoncé vouloir « être un trait d'union entre la gouvernance maritime française et les politiques européennes qui touchent ce secteur ». Sa nomination a été entérinée par Ségolène ROYAL, la ministre française de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Présidé par le Premier ministre, le CNML participe à l’élaboration, à la mise en œuvre et à l’évaluation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Il contribue notamment à la défense du principe de « croissance bleue » dans l’ensemble des espaces maritimes français y compris dans les Bassins Outre-mer.

**LE PARLEMENT DEMANDE A L'UE D'AIDER LES AGRICULTEURS A LUTTER CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES DELOYALES :** Les députés invitent la Commission européenne à présenter des propositions contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de manière à assurer un revenu équitable aux agriculteurs et un large choix aux consommateurs, dans une résolution votée mardi. L'objectif devrait être d'assurer des relations commerciales justes et transparentes entre producteurs, fournisseurs et distributeurs du secteur. Le commerce équitable devrait à son tour aider à prévenir la surproduction et les déchets alimentaires, ajoutent-ils. "Les initiatives prises jusqu'à ce jour ne sont pas efficaces. Voilà pourquoi nous donnons plus de suggestions. Davantage de travail doit être fourni pour améliorer les relations entre les fournisseurs et les super et hypermarchés, surtout quand il s'agit de minimiser le "facteur de crainte". Nous appelons également la Commission européenne à faire davantage en matière de nouveaux outils qui devraient nous aider à lutter contre les pratiques commerciales déloyales", a déclaré le rapporteur du Parlement Edward Czesak (ECR, PL). "Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire devraient jouir des mêmes droits", a-t-il ajouté. Les déséquilibres de revenu et de rapports de force au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire doivent être traités de toute urgence afin d'améliorer le pouvoir de négociation des exploitants agricoles, souligne la résolution, qui a été approuvée par 600 voix en faveur, 48 contre, avec 24 abstentions. Les députés soulignent que la vente à des prix inférieurs au coût de production et l'utilisation gravement frauduleuse de denrées agricoles de base, telles que les produits laitiers ou les fruits et légumes, en tant que produits d'appel par la grande distribution menacent la viabilité à long terme de la production européenne de ces articles. Les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises sont particulièrement vulnérables face aux pratiques commerciales déloyales. Ils sont parfois obligés de vendre à perte, lorsque les négociations de prix avec un acteur plus fort les placent dans une position désavantageuse, par exemple en leur faisant assumer le coût des démarques et promotions dans les supermarchés. Les consommateurs sont également désavantagés, comme leur choix de produits et leur accès aux biens nouveaux et innovants sont limités, estiment les députés. Les régimes facultatifs et d'autoréglementation ont montré jusqu'ici des "résultats limités" en raison d'une application défaillante, d'une sous-représentation des agriculteurs, de conflits d'intérêts entre les parties, de mécanismes de règlement des litiges qui ne tiennent pas compte du "facteur de crainte" du fournisseur et du fait qu'ils ne s'appliquent pas à toute la chaîne d'approvisionnement, soulignent les députés. "La législation-cadre au niveau de l'UE est nécessaire pour faire face à des pratiques commerciales déloyales et pour veiller à ce que les agriculteurs et les consommateurs européens aient la possibilité de bénéficier de conditions d'achat et de vente équitables", ajoutent-ils. Le Parlement estime que l'initiative de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et d'autres systèmes volontaires nationaux et européens devraient être encouragés "comme un complément à des mécanismes de mise en œuvre forts et efficaces au niveau des États membres, en veillant à ce que des plaintes puissent être déposées anonymement et en établissant des sanctions dissuasives, avec une coordination au niveau de l'UE". Les députés encouragent les producteurs et les commerçants, y compris les organisations d'agriculteurs, à participer à de telles initiatives.

**LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN RÉCLAME UN FONDS D'ASSURANCE ANTI-CRISE :** Dans l'avis sur la préparation de la révision postélectorale du cadre financier pluriannuel 2014-2020, adopté le 6 juin dernier, la commission de l'agriculture du Parlement européen a estimé qu’une révision à mi-parcours du CFP de l'UE 2014-2020 ne doit pas se traduire par une baisse des crédits consacrés à la politique agricole commune (PAC). La commission parlementaire de l'agriculture réclame, dans l’avis du député Peter JAHR (PPE, Allemagne) adopté à 31 voix pour, 6 contre et 5 abstentions la création d'un fonds d'assurance agricole européen pour endiguer les crises agricoles. La révision du CFP doit permettre, selon les députés, de déployer davantage de fonds pour de nouvelles mesures de marché et de nouveaux outils de gestion des crises et d'aller plus loin dans la simplification de la PAC. Les eurodéputés insistent sur le fait que la somme actuellement disponible au titre de la rubrique 2 (ressources naturelles) doit rester au moins au même niveau (ou devrait même être augmentée) pour veiller à ce que la PAC continue de fournir un soutien à la production agricole, aux programmes environnementaux et à l'activité économique dans les zones rurales et réponde aux besoins alimentaires de la société. La PAC devrait, selon la commission de l'agriculture: continuer à accorder une attention particulière aux exploitations à petite échelle et familiales, pierre angulaire de la production agricole européenne et de la vie dans les régions rurales de l'Union ; maintenir dans le cadre de la PAC des mesures spécifiques destinées aux régions qui souffrent de handicaps naturels graves et permanents, notamment les régions montagneuses et ultrapériphériques. L'avis signale que la volatilité des prix a sensiblement augmenté au cours des dernières années et que l'Union européenne devrait rapidement mettre en place de nouvelles mesures de marché et de nouvelles mesures de gestion des crises. La commission de l'agriculture souhaite la mise en place d'un fonds d'assurance agricole européen, mobilisable dans un contexte de crise afin de réduire les volumes produits et, donc, stabiliser les prix. Enfin, les députés rappellent leur ferme opposition à toute renationalisation des politiques agricoles et demandent à la Commission et aux pays de l'UE de mettre un terme à la mise en œuvre inégale de la PAC et aux différences de paiements dans les États membres qui ont provoqué des distorsions de concurrence sur le marché intérieur. La commission des budgets du Parlement adoptera le 27 juin prochain son rapport sur la révision du CFP 2014-2020.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 13 AU 17 JUIN 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi** **13/06** |  | **Instruments financiers du FEADER pour l’agriculture et le développement rural, pour la période 2014-2020 (Rome) :**  Le séminaire sera ouvert par Phil Hogan, commissaire européen en charge de l’agriculture et du développement rural, et Pim van Ballekom, vice-président de la Banque européenne d’investissement.Le séminaire aura pour objectifs : d’offrir aux États membres et autorités de gestion, l’occasion d’en apprendre davantage sur les avantages, caractéristiques et qualités des instruments financiers, en vue de réaliser les objectifs du programme de développement rural  d’offrir une opportunité de discussion approfondie des défis techniques auxquels les États membres et autorités de gestion se trouvent confrontés actuellement, en matière de conception et mise en place d’instruments financiers ; et de présenter la vaste gamme de soutiens disponibles dans le cadre de fi-compass et de la coopération entre la Commission européenne et la Banque européenne d’investissement, de manière générale. |  |  |
| **Mardi****14/06** |  |  |  |  |
| **Mercredi****15/06** | **Commission INTA****Commission DEVE****Commission PECH** |  |  |  |
| **Jeudi****16/06** | **Commission INTA****Commission DEVE****Commission PECH** | **7e conférence européenne d’évaluation « Orientation des résultats : la politique de cohésion en pratique » (Sofia) :** des preuves de la performance de la politique de cohésion, tirées du processus d’évaluation, seront présentées, au travers d’un examen : des leçons tirées des évaluations menées au cours de la période 2007-2013 ; de l’efficacité des investissements de la politique de cohésion dans divers domaines ; de l’expérience des autorités gestionnaires en ce qui concerne la conception de plans d’évaluation, et des défis d’évaluation pour 2014-2020. |  |  |
| **Vendredi****17/06** |  | **7e conférence européenne d’évaluation « Orientation des résultats : la politique de cohésion en pratique » (Sofia) :** des preuves de la performance de la politique de cohésion, tirées du processus d’évaluation, seront présentées, au travers d’un examen : des leçons tirées des évaluations menées au cours de la période 2007-2013 ; de l’efficacité des investissements de la politique de cohésion dans divers domaines ; de l’expérience des autorités gestionnaires en ce qui concerne la conception de plans d’évaluation, et des défis d’évaluation pour 2014-2020. |  |  |
|  |  |  |  |  |